Motion du groupe PLRT-PDCT

Accueil des majorants – révision du dispositif dans une logique de sensibilisation civique

Il est de coutume au sein de nombreuses communes, comme c'est le cas au sein de la commune de la Tène, de marquer l'important passage à la majorité civile de nos concitoye-nne-s par une réception en leur honneur.

Au sein de la commune de la Tène, nos autorités organisent un apéritif réunissant le Conseil communal, le-la président-e du Conseil général en exercice et bien entendu les majorants répondants présents. De l'avis du groupe PDCT-PLRT, la formule mériterait d'être revue afin de l'inscrire davantage dans un moment civique fort et dans une logique de sensibilisation civique. Cette réception des majorants pourrait prendre la forme d'une sortie dans un lieu symbolisant l'exercice des droits civils, agrémentée d'une visite et de la réception par une personnalité politique œuvrant à l'échelon cantonal ou fédéral. Lors de cette réception « new look », nos majorants pourraient être accompagnés par des représentants de l'ensemble des groupes politiques de notre commune. Bien entendu, la réception devrait idéalement être complétée par un moment festif susceptible de plaire à nos jeunes (souper convivial, soirée cinéma, sortie en salle de concerts, etc…).

Dans l'esprit des éléments exposés ci-dessus, le groupe PLRT-PDCT demande au Conseil communal d'étudier et de mettre en œuvre un nouveau dispositif d'accueil des majorants. Tenant compte de l'état fragile de nos finances, ce dispositif devra s'inscrire dans un cadre budgétaire raisonnable.

Pour le groupe PLRT-PDCT :

Jérôme Amez-Droz

Pour rappel, depuis le 1er janvier 1996, la majorité civile et matrimoniale a été abaissée à 18 ans. Les jeunes gens capables de discernement âgés de 18 ans peuvent conclure des contrats et exercer les droits civils.